

33H04

Lac Pelletan

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite:**  
 G Gravier, C Dolomite, U Autre  
 S Sable, P Ferromanganésien, F Ferreux concassé, X Calcite  
 Q Calcifère, J Terre jaune, R Résidu miniers inertes  
 E Minerai de fer, M Marbre, S Sable, N Terre noire, T Tourbe  
 I Minerai de silice, N Terre noire, T Tourbe

**Contrainte à l'activité minière:**  
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Contrainte majeure:**  
 Terre réservée à l'État ou soustraite au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
 Périmètre urbain  
 Terre soustraite au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
 Terre soustraite à l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)  
 Terre ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
 Terre faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Terre incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
 Terre ou l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Terre faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif:**  
 Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni:**  
 Entente Piigonan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
 Mississinon de Bérasimé, Essipit, Mashéouahsh, Nutsashkuan

**Frontières:**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 net de 20'42" ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 4.07"  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

**Echelle 1:50 000**  
 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

